



Renseignement concernant la mise en location d'une maison.

Par **SIDEWIND**, le **06/05/2008** à **23:50**

Bonsoir,
Mon père est en maison de retraite.
Mes frères et soeurs souhaitent louer sa maison. Je ne suis pas d'accord.
Ont-ils le droit de le faire sans mon consentement ?
NB : ma mère est décédée.
Merci pour votre réponse.

Par **Thierry Nicolaides**, le **07/05/2008** à **09:47**

En principe, tant que votre père est en vie, c'est à lui de décider ce qu'il veut faire de sa maison.
Vos frères et soeurs pensent sans doute qu'une location permettrait d'améliorer les finances de votre père ce qui peut être réduirait la contribution des enfants (vous compris) au financement de la maison de retraite?
Vous ne pourriez pas en tous cas les obliger à contribuer à à financer cette maison de retraite dès lors qu'ils pourraient prouver que votre père en louant sa maison pourrait se financer seul sans aide particulière.

Par **julian45**, le **07/05/2008** à **13:04**

bonjour, pour decider la vente ou la location de la maison de votre père, il faut l'accord de votre père ainsi que tous les enfants. si un des parties n'est pas d'accord tout est bloqué. Sous quelle régime fiscale est la maison ?
cordialement

Par **SIDEWIND**, le **07/05/2008** à **23:53**

Merci à vous.rnCordialement